



## FOIRE AUX QUESTIONS

### Protéger la ressource en eau Projet Terres de Sources

**Pour verser le bonus aux exploitants agricoles, comment avez-vous fait ? Est-ce que vous avez fait qualifier les aides d'État ? Sont-elles notifiées ? Êtes-vous passé par le régime des minimis ? Nœud juridique ?**

**Réponse de Laurent Geneau – Eau du Bassin Rennais**

Nous ne les avons pas fait qualifier en aide d'état. C'est un achat de prestation de service et non une aide. Le montant compris entre 1000 et 3000€ / an pendant la durée du marché en fonction de l'ambition de progrès.

**Est-il possible d'avoir des détails ou exemples des mesures d'améliorations prises pour la reconquête de la qualité de l'eau ?**

Réponse en direct

**Pourquoi ajouter un bonus pour la démarche de progrès, contrepartie pour ne pas polluer et protéger l'eau, ce qui devrait être la démarche normale de l'agriculture ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Le CC va au-delà du réglementaire, il est donc légitime d'accompagner financièrement. Le raisonnement final est pour le syndicat d'eau de payer aujourd'hui pour éviter demain des dépenses dans les usines d'eau potable (notion de coûts évités).

**Et la Commission européenne ne s'oppose pas à ce caractère localisé du marché public ?**

Réponse en direct

**Y aurait-il un réseau d'acteurs comme "Terres de Sources" qui échangent spécifiquement sur la restauration collective et le lien avec la protection des champs captants / ressources?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Les assises de l'eau en 2019 avaient incité au déploiement de ce type de démarche. Au sein de la FNCCR il y a un groupe de travail sur ces thématiques de protection des ressources.

**Pourquoi ne pas être parti directement sur une labellisation bio et donc sur cahier des charges, diag correspondants ?**

Réponse en direct

**Pourquoi avez-vous utilisé le cadre de la commande publique pour financer le service plutôt que le droit des aides publiques ? Pour échapper au régime des aides (notification à la Commission Européenne, plafonnement) ? Étant entendu que je trouve votre dispositif extrêmement pertinent ....**

Réponse en direct

**Comment les agriculteurs sont accompagnés et suivis dans la démarche de progrès ?**

Réponse en direct

**Le marché va retenir un groupement d'agriculteurs, mais qu'en est-il des agriculteurs non retenus mais qui font des efforts et qui sont situés sur les bassins d'alimentation ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

C'est un marché multi attributaire donc tous les agriculteurs qui s'engagent et qui répondent au marché seront retenus. Ensuite ce sont les cantines qui achètent à tel ou tel agri. Chacun percevra son bonus.

**Qui est membre de la SCIC ? Les collectivités (communes, Eau de Rennes) sont-elles membres de la SCIC ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Oui les collectivités seront représentées dans un collègue

**Qui effectue le diagnostic et la certification des exploitations ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Des organismes agricoles ont été formés au diag IDEA. Le processus de certification est en cours de formalisation (mission d'AMO en cours avec CERTIS).

**Pour le bocage, avez-vous contacté le Label Haie ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Oui nous sommes en contact et avons prévu d'engager des agriculteurs Terres de Sources vers le label Haie. Là aussi il faudra structurer les débouchés de valorisation (bois énergie, voire bois d'œuvre).

**Combien de personnes recrute la SCIC pour réaliser toutes ces missions ? Avez-vous mutualisé avec du personnel de d'autres structures (ville de Renne, Syndicat d'eau potable) ?**

Réponse en direct

**Le bonus est-il versé annuellement à l'exploitation ou bien est-il versé à chaque achat de denrée ?**

Réponse en direct

**Qui répond à l'appel d'offres de la collectivité ? La SCIC ou le producteur ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

La SCIC répondra au marché. Mais on ne peut pas obliger les agriculteurs à passer par la SCIC.

**Quelles sont les 3 promesses de la marque territoriale ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Protéger l'eau, rémunérer justement les agriculteurs, soutenir l'économie locale.

**Quelle proportion d'agriculteurs engagés dans cette démarche, par rapport au total des agriculteurs situés en AAC ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

Pour l'instant c'est faible. En 2021, nous structurons des filières collectives. Nous espérons engager 120 exploitants dans le 3ème marché public.

**Avez-vous un retour par rapport aux changements de pratique et la qualité des eaux distribuées (stabilité, diminution de concentrations, disparition de substances polluantes) ?**

Réponse en direct

**Au-delà du financement État, avez-vous des subventions de d'autres financeurs (Agences de l'eau, Région) ?**

Réponse en direct

**Quel est le niveau des prix entre la Bio et Terre des sources ? Pourquoi ne pas davantage encourager la Bio ? Indicateurs de l'état initial de l'azote, les phytos, (en particulier herbicides) et ce qui est prévu comme réduction précise ? Quelle comparative du PSE pratiqué par l'AESN et Eau de Paris avec 3 cahiers de charges ?**

**Réponse de Laurent Geneau - Eau du Bassin Rennais**

On veut positionner les produits terres de sources dans une gamme de prix intermédiaires entre bio et conventionnel. On réfléchit à amplifier le bonus pour les agriculteurs qui s'engageraient en conversion bio au cours de la durée du marché public (5000 € au lieu de 3000€).

**Quand a débuté le projet Terres de Sources ? Combien d'années de mise en œuvre ?**

Réponse en direct

**Votre démarche permettra-t-elle de mettre en place des évolutions de pratiques dans la durée ? En d'autres termes, est-il à craindre que les efforts s'arrêtent lorsque le bonus ne sera plus versé ? Comment inscrire cela dans la durée ?**

Réponse en direct

**Bonjour, pour information, un projet de recherche (2021-2022) de co-conception d'indicateurs d'effet des changements de pratiques agricoles sur la qualité de l'eau à l'échelle de l'exploitation agricole est en cours, porté par l'INRAE (UMR SAS et BAGAP). Ces indicateurs seront co-construits avec des agriculteurs du territoire, des animateurs agricoles (syndicats de BV, instituts techniques) et les chercheurs INRAE. Ils visent à l'accompagnement des agriculteurs dans leur changement de pratiques.**

**Réponse de Solagro**

Merci pour cette information, à suivre avec intérêt !

**Est ce qu'il y a ou aura une articulation avec les Plans Alimentaires Territoriaux des intercommunalités ?**

Réponse en direct

**Est-ce que le marché Terres de Sources a permis de structurer une nouvelle filière ou d'en consolider une sur le territoire ?**

Réponse en direct

**Qu'attendriez-vous comme évolution de la PAC ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Qu'elle soit plus incitative pour faire progresser les performances environnementales et sociales des exploitations.

**Agriculteur BIO, c'est bien MAIS quid de leur contribution aux infrastructures écologiques qui ne sont pas dans le cahier des charges ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Nous prévoyons de cibler un certain nombre de critères pour agréer les exploitations bio « Terres de Sources ». Cependant les exploitations bio ont très souvent des infrastructures écologiques en quantités importantes.

**Pour ce qui concerne les petits producteurs qui en général ne peuvent, au niveau des prix, être intéressés par les grandes plateformes, ont-ils leur place ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Concernant les prix, comme pour tous les marchés publics, c'est le soumissionnaire qui propose son prix. Le poids du prix dans la pondération des critères de notation des offres est relégué en 3ème place. Par ailleurs, il s'agit d'un marché public multi-attributaire. Toutes les exploitations s'engageant à faire progresser son système de production et en capacité de fournir des denrées alimentaires, soit directement soit via un transformateur, peuvent être titulaires du marché.

**Commentaire d'un participant**

*Le bonus me fait penser à l'approche des arrangements coopératifs aux Pays-Bas : payments by results.*

**Le dispositif est-il intégré dans le PCAET ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Oui, plusieurs EPCI ont intégré le projet dans leur PCAET, mais aussi dans leur PAT.

**Commentaire d'un participant**

*Une enquête en ligne est en cours de diffusion auprès des agriculteurs :*

*<https://enquete.agrocampus-ouest.fr/index.php/595621?lang=fr>*

*N'hésitez pas à diffuser ce lien auprès des agriculteurs du territoire. Nous sommes en train d'identifier les personnes intéressées par ce projet !*

**Ce questionnaire est à destination des agriculteurs sur le territoire Rennais ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Oui, il s'agit d'un questionnaire à destination des agriculteurs du territoire du Bassin Rennais, lié à l'étude menée par l'INRAE partenaires de Terres de Sources dans le cadre de l'appel à projets « territoires d'innovation » du Programme d'investissements d'avenir. L'étude a pour objet de co-construire avec les agriculteurs des indicateurs d'évolution de leur système de production.

**Le bonus ne tient pas compte de la SAU de l'exploitant sur l'AAC ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Non, la démarche vise une évolution du système de production sur l'ensemble de l'exploitation. Pour le moment, le montant du bonus n'est pas déterminé par rapport à la surface des exploitations.

**Quelle réaction des coopératives agricoles (enfin agro-alimentaires plutôt...) face à la création de cette SCIC ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Elles sont en observation. Elles ne voient pas d'un bon œil que des agriculteurs puissent négocier directement avec des transformateurs. En même temps elles comprennent l'intérêt d'organiser l'offre pour la restauration collective. Des coopératives travaillent avec nous pour développer les filières de productions.

**Bonjour. Est-ce que le marché est assez grand pour pouvoir y intégrer les 2000 agriculteurs du territoire ? Sinon, comment accompagner les autres ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Nous visons 25% des exploitations agricoles du territoire en 2028 dans le dispositif (marchés restauration collective, et privés). Il est nécessaire que les produits soient valorisés aussi sur d'autres territoires : nous consommons seulement 16% du lait produit aujourd'hui. Même si l'objet est de diversifier les productions et de réduire les volumes produits, les quantités produites seront toujours excédentaires. Si nous voulons entraîner un nombre d'exploitations important, mais aussi embarquer des industriels locaux dans la démarche, nous devons chercher à faire connaître le label au niveau national.

**Comment vous articulez-vous par rapport aux PSE ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Le dispositif constitue une forme de PSE. Il est complémentaire des autres dispositifs existants (PSE Agence de l'eau notamment, PSE privés, ...).

**Quelle est la place de la chambre d'agriculture dans votre dispositif ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

La Chambre d'agriculture est partenaire du projet, elle fait partie consortium. Elle est membre notamment du comité stratégique fixant la feuille de route. Elle est aussi acteur du développement des filières de production.

**La ressource est-elle partagée avec d'autres collectivités compétentes qui distribuent sur d'autres bassins ? Si oui, ont-elles été associées à cette démarche ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Les ressources en eau potable du Couesnon sont partagées entre le Bassin Rennais et le secteur de Fougères. Les différentes collectivités de ce territoire sont partenaires du projet, et sont en particulier associées au prochain groupement de commandes.

**Comment la démarche prend en compte ou pourrait prendre en compte la question de la quantité d'eau consommée ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

La problématique quantitative est prise en compte parmi les indicateurs cibles IDEA pour les projets de progrès. L'idée est que chaque territoire puisse définir le cap des projets de progrès des exploitations en considérant ses enjeux qui lui sont spécifiques.

**La démarche rémunère l'amélioration des pratiques, quid des agriculteurs qui ont déjà de bonnes pratiques, peuvent-ils aussi toucher le bonus pour maintenir les services écosystémiques qu'ils entretiennent ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Le bonus est donné pour inciter au progrès. Pour les exploitations bio ou celles ayant atteint un haut niveau de durabilité, c'est l'accès au marché qui est proposé. La démarche vise à faire progresser les exploitations pour leur permettre d'accéder à une valorisation plus importante de leurs productions, en bio en particulier.

**Y a-t-il un regard pour éviter les 'doublons' de paiements auprès des exploitants (crédits carbone, aides PAC - MAET ?)**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

La démarche se veut être une incitation supplémentaire à faire évoluer les systèmes de production. Elle vient en complémentarité des autres dispositifs. Les agriculteurs peuvent aller chercher d'autres moyens financiers.

**N'avez-vous pas peur, à trop étendre le territoire (notamment intégrant les enjeux AIR), de perdre de vue l'objectif de départ de protection de la ressource en eau dans les AAC, avec des problématiques de pollution ciblées ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Sur beaucoup de plans, agir pour l'eau contribue à agir pour l'air. Par ailleurs, les objectifs de progrès peuvent être priorisés selon les territoires concernés.

**Cela ne pose-t-il pas problème que les collectivités soient membre de la SCIC et également à l'origine du marché de service ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

Il y a un cadre réglementaire à respecter. Il est nécessaire que les élus siégeant à la SCIC ne fassent pas partie de la commission d'appel d'offre des marchés auxquels la SCIC répond.

**Les non-agriculteurs et les collectivités participent aussi à la qualité de l'eau. Comment les intégrer ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

On le fait dans le cadre des contrats de bassins versants notamment.

**Sans l'intermédiaire de la SCIC, les agriculteurs pourraient-ils répondre au marché de services ? Si oui, combien répondent spontanément ? Quelle communication auprès d'eux pour faire connaître votre label/vos filières ?**

**Réponse de Daniel Helle - Eau du Bassin Rennais**

La commande publique implique l'égalité de traitement des candidats, qui ont la liberté de répondre directement. Nous adressons un courrier à toutes les exploitations pour les informer (c'est ce que nous avons fait pour les 2 marchés précédents). La réponse au marché nécessite la réalisation du diagnostic IDEA et la définition de la démarche de progrès. Les agriculteurs intéressés nous contactent.